

Fontaine Monumentale de la Place Victor Hugo - Restauration - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien, la Ville de Besançon envisage la restauration de la fontaine Victor Hugo située Place Victor Hugo et sa mise en eau.

Cette fontaine Louis XV qui s'adosse à la façade de la maison natale de l'écrivain Charles Nodier (du XVIII^{ème} Siècle), fut construite vers 1756. Elle a été inscrite à l'inventaire des monuments historiques le 21 octobre 1937.

Les travaux envisagés portent d'une part sur la réfection de la vasque et du fronton, d'autre part sur la mise en valeur de cet édifice, par un aménagement des abords et un éclairage approprié.

Le coût total des travaux est estimé à 500 000 F TTC (valeur juin 1996).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération proposée,
- m'autoriser à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de la DRAC, de la Région, du Département et de tous les partenaires ; la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge par des crédits à inscrire au budget 1996 et exercices suivants, au chapitre 90.23.2313. 96025.33000,
- inscrire au budget le montant des participations de l'Etat, de la Région, du Département et de tous les partenaires, dès réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.23 (1321.1322.1323.1328).96025.33000 et en dépenses au chapitre 90.23.2313.96025.33000 ; ces crédits seront repris au budget supplémentaire.
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

M. LE MAIRE : On va restaurer la fontaine monumentale de la Place Victor Hugo. Cela va faire plaisir à tous ceux qui sont en permanence tout près de cette fontaine ! C'est un projet qui me paraît intéressant, je crois qu'on va essayer de faire un effort pendant plusieurs années sur les fontaines à Besançon, elles en ont bien besoin.

M. DUVERGET : En parlant de permanence, j'ai immédiatement et naturellement un réflexe. Le gros problème de ces dernières années, c'était que l'intérieur de cette fontaine était devenu une véritable carrière et certains pavés sauteurs ont causé pas mal de dégâts à la vitrine du RPR au cours des dernières années. Effectivement certains esprits malfaisants se servaient là pour descendre systématiquement la vitrine. Donc, nous ne pouvons que nous féliciter de cette réflexion.

M. LE MAIRE : La réserve de pavés était dans la fontaine ? (rires).

M. DUVERGET : Et pas de bonnes intentions.

M. LE MAIRE : C'est l'UDF qui m'avait demandé d'apporter un camion de pierres dans la fontaine, je me demandais bien pourquoi ! (rires). Je plaisantais évidemment !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.